

# Conditions générales de fonctionnement

**Établissement de soins vétérinaires – Mon Chat et Moi (Castelnau-le-Lez – Montpellier)**

Drs **BAGAINI Emmanuelle et MANCINI Catherine**

Les présentes conditions sont consultables sur notre site internet et peuvent vous être remises sous format papier à la clinique.

Tout acte effectué sur un chat dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

---

## 1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « **clinique vétérinaire** », conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires : <https://www.veterinaire.fr>

Adresse : 24 avenue Jean Jaurès, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Téléphone : 04 12 01 98 18

Mail : [contactcastelnau@monchatetmoi.fr](mailto:contactcastelnau@monchatetmoi.fr)

---

## 2) Horaires d'ouverture pour l'accueil du public

- Lundi au vendredi : 08h00 – 12h30 / 14h00 – 19h00
- Samedi : 09h00 – 13h00 / 14h00 – 16h00

Les consultations ont lieu sur rendez-vous du lundi au samedi.

---

## 3) Vétérinaire affecté aux soins des chats

- Dr vétérinaire **BAGAINI Emmanuelle**

- Dr vétérinaire **MANCINI Catherine**
- 

## 4) Prestations effectuées

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie des tissus mous (dont stérilisations)
- Chirurgie dentaire
- Consultations spécialisées : le cas échéant par un intervenant extérieur, vétérinaire spécialiste, avec l'accord du client
- Analyses sanguines :
  1. Effectuées par nos soins pour la plupart
  2. Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Anesthésies générales selon le protocole adapté à la chirurgie et à l'âge de l'animal :
  1. Anesthésie flash
  2. Tranquillisation poussée
  3. Prémédication, anesthésie fixe
  4. Prémédication, induction, relai gaz
  5. Surveillance de l'anesthésie
- Imagerie médicale :
  1. Radiographies
  2. Radiographies dentaires
  3. Échographies
- Suivi de la pression artérielle
- Délivrance de médicaments (conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire)

- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques
- 

## **5) Surveillance des chats hospitalisés**

Les chats hospitalisés sont sous surveillance constante lors des heures d'ouverture.

En dehors de ces horaires, aucun personnel soignant n'est présent.

Lors d'une hospitalisation un jour non ouvré (tel que le dimanche), le passage d'un soignant est assuré.

Si nécessaire, les patients sont orientés vers une structure adaptée.

---

## **6) Permanence et continuité des soins**

Contrat de gestion des urgences avec :

**V2TU** – 137 rue Claude Balbastre, 34070 Montpellier – 04 67 45 46 84

---

## **7) Espèces traitées**

- Seule l'espèce féline (chat) est soignée.
- Les autres espèces (équidés, animaux de rente, etc.) ne sont pas prises en charge.

En cas d'urgence concernant d'autres petits animaux de compagnie, orientation vers : :

**Centre hospitalier vétérinaire Languedocia** – 470 Rue Favre de Saint-Castor,  
34080 Montpellier – 04 67 75 14 44

---

## **8) Risques et consentement éclairé**

- Tout acte (médical, chirurgical, anesthésie) comporte un risque thérapeutique potentiel.

- Information donnée oralement dans le cadre courant, ou par écrit via un contrat de soins pour les actes engageant le pronostic vital.
- Un chat difficile peut nécessiter une contention particulière, parfois source de blessures (pour l'animal ou le personnel).

L'examen n'est effectué qu'avec l'accord du client.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté ces risques.

---

## **9) Contrat de soins**

Toute intervention médicale ou chirurgicale avec conditions particulières non précisées dans ce document fait l'objet d'un contrat de soins écrit pour garantir le consentement éclairé du client.

---

## **10) Décès du chat**

En cas de décès :

- Restitution du corps possible (si la législation le permet et si le client le souhaite).
- Autres cas : prise en charge par **ESTHIMA**, Actiparc Le Grézan, Rue Nicolas Appert, 30000 Nîmes

Toute demande de crémation doit être écrite et signée.

Les frais sont à la charge du client.

---

## **11) Admission des chats errants**

Les chats errants doivent être confiés à la mairie ou à la SPA.

En cas de souffrance (maladie, blessure), la clinique s'engage à l'atténuer dans la mesure de ses moyens.

---

## **12) Conditions tarifaires**

- Tarifs affichés en salle d'attente et consultables auprès du personnel.
  - Cahier des tarifs disponible sur demande.
  - Facture détaillée délivrée conformément à la loi.
  - Pour les actes médicaux difficiles à chiffrer : devis avec paliers financiers, nécessitant accord du client à chaque dépassement.
- 

## 13) Modalités de règlement

- Honoraires payables comptants (fin de consultation ou restitution de l'animal).
- Programme santé proposé pour étaler les paiements.
- Paiement différé possible (conditions convenues).

**Un paiement en 3 à 4 fois par carte bancaire est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier, sous réserve d'acceptation de ce dernier.**

**Les paiements par chèques ne sont pas acceptés.**

- Acompte possible (hospitalisations longues, soins prolongés).
  - Conditions particulières :
    - Remboursement possible pour aliments non entamés (moins d'un mois)
    - Médicaments : non repris (même non entamés)
    - Retard de paiement : pénalités ( $3 \times$  taux légal) + majoration forfaitaire de 40 €
    - Dette inscrite dans le fichier international des impayés
- 

## 14) Litiges

En cas de litige déontologique :

**CROV – 6 chemin de Limayrac, 31500 Toulouse – 05 34 50 44 47**

---

## **15) Responsabilité civile professionnelle**

Assurée par :

**MACSF Angers**, 11 place François Mitterrand, 49000 Angers

---

## **16) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel**

- Tout client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données.
- Responsable : Dr **BAGAINI Emmanuelle**
- Les vétérinaires sont soumis au secret professionnel.

Aucune information ne peut être divulguée, sauf sur réquisition judiciaire.

---

## **17) Médiateur de la consommation**

Conformément à l'article L.152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation, vous pouvez saisir le médiateur compétent via :

<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>